

## L'ONU ferme définitivement son bureau des droits de l'Homme à Bujumbura

Jeune Afrique, 04 mars 2019 Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a annoncé la fermeture définitive de son bureau à Bujumbura, trois mois après la demande des autorités burundaises. Les activités de l'agence onusienne étaient suspendues depuis 2016.

L'ultimatum a donc été suivi d'effet. La fermeture du bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme situé à Bujumbura est « devenue effective le 28 février », a annoncé la représentation onusienne au Burundi dans un communiqué diffusé lundi 4 mars. « Cet Office a toujours été un partenaire crédible qui a collaboré avec les autorités burundaises pour relever les nombreux défis des droits de l'homme. (...) L'équipe pays des Nations unies perd un membre de taille », a-t-elle ajouté, appelant le gouvernement et le Haut-Commissariat à poursuivre « la concertation » pour aboutir à une « collaboration mutuellement bénéfique ». Le 5 décembre dernier, le gouvernement burundais avait adressé une note verbale demandant au coordinateur résident de l'ONU au Burundi, Garry Conille, la fermeture du bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme à Bujumbura. « Tout le personnel international [une dizaine de personnes, ndr] doit être redéployé immédiatement, et l'Office a deux mois pour faire ses valises et fermer définitivement ses portes », avait alors expliqué à l'AFP une source au ministère des Affaires étrangères burundais. Les autorités burundaises avaient également donné trois mois aux ONG présentes dans le pays pour se conformer aux nouvelles normes de la loi burundaise et appliquer un principe de quota ethnique dans la composition de leurs équipes. Plusieurs organisations humanitaires, comme Handicap International, ont depuis quitté le pays, refusant de se conformer à ce qu'elles qualifiaient de « fichage ethnique ». Une question de « souveraineté » Cette fermeture est un coup dur pour l'organisation onusienne, dont le bureau était présent à Bujumbura depuis 1995, au plus fort de la guerre civile. Suspendue de toutes activités en décembre 2016, l'agence onusienne était en négociation depuis deux ans pour un nouvel accord de siège. Les relations avec le gouvernement burundais se sont considérablement tendues après la réélection de Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat en 2015. Les autorités burundaises avaient notamment accusé de « complicité » lors de la rédaction d'un rapport de l'ONU accusant le pouvoir des « violations graves » des droits de l'homme. De son côté, le porte-parole de la présidence burundais Jean-Claude Karerwa a estimé que « le Burundi n'a besoin d'aucun appui extérieur en matière des droits de l'homme ». « Ces derniers sont enracinés dans le vécu quotidien des Burundais, ils sont devenus non seulement une tradition, mais aussi une philosophie et un modus vivendi. Nous interprétons ce geste de l'ONU comme une façon de revenir à la raison, une façon de cesser d'ingérer dans les affaires qui relèvent de la souveraineté d'un État, une façon d'éviter de politiser le concept des droits de l'homme au profit de certains États dominateurs et au détriment du Burundi qui devrait plutôt être approché pour donner une leçon de droits de l'homme à beaucoup de pays. », a-t-il ajouté auprès de Jeune Afrique. Depuis 2015, beaucoup d'observateurs accusent le président burundais Pierre Nkurunziza d'attiser les tensions ethniques au Burundi, comme avec la réouverture fin novembre du dossier concernant l'assassinat du premier président hutu démocratiquement élu, Melchior Ndadaye. « C'est un témoin gênant pour le pouvoir burundais qui quitte le pays », explique à Jeune Afrique une source onusienne en poste sur le continent. Par Romain Gras

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});